

INFORMATION CFDT

GROUPE DE TRAVAIL DU 02 AVRIL 2014 sur les modalités d'arrêt des missions de suivi des DSP et de GSP de l'eau et de l'assainissement

La CFDT était représentée par **Laure REVEL, Emmanuelle INCEKARA**

Lors du 1^{er} groupe de travail, la CFDT avait demandé des modifications à apporter à la note de service, pour mémoire :

- 1 – Faire un **bilan du « 1 pour 1 »**, concernant l'échange entre agents du MEDDE et du MAAF.
- 2 – Faire référence aux conditions de la **pérennité des missions SISPEA** dans la note de service (missions MEDDE) et aussi que les agents aient la possibilité de poursuivre ces missions dans le cadre du « 1 pour 1 ».
- 3 – Ne pas penser qu'en 2015, la référence au « **zéro dans le modèle d'allocations de moyens** » suppose que tout sera réglé le 31 décembre 2014.
- 4 – Le SRH doit faire un 1^{er} **bilan sur les effectifs des agents concernés**, catégories, corps, conditions, perspectives de départs à la retraite...
- 5 – Analyser l'état des lieux et répertorier les agents de moins de 10 ans d'ancienneté qui peuvent avoir accès à un **bilan de compétences**. Tous les agents concernés même ceux qui n'ont pas 10 ans d'ancienneté, doivent pouvoir accéder à un bilan de compétences.
- 6 – S'aligner sur le MEDDE, concernant la facilitation du **départ dans les collectivités territoriales** par la prise en charge du surcoût des retraites (rechercher qui cela concerne quantitativement) et voir au niveau du SG si les décisions que le MAAF souhaite prendre supposent ou non, une validation avec les Finances.
- 7 – Précisions en ce qui concerne les **Risques Psycho Sociaux (RPS)** en lien avec les Assistantes des Services Sociaux (ASS) face aux agents inquiets. L'attention de la hiérarchie doit être attirée pour déceler les situations à risques. Les cellules des CHSCT des DDT doivent aussi être concernées par cette problématique. Une information sera faite en CHSCT ministériel.
- 9 – Inciter fortement, les agents à se rapprocher de leurs **IGAPS**.
- 10 – Voir avec le SRH le **financement de formations** en vue d'une reconversion des agents vers le secteur privé.

Réponses de l'administration

Il reste 72 agents (d'après les IGAPS) concernés par le suivi des modalités d'accompagnement suite à l'arrêt des missions DSP-GSP.

Tous les agents concernés n'ont pas eu un entretien personnalisé avec l'IGAPS ou la direction de sa DDT, ce qui devait être fait avant fin mars.

Sur les 72 personnes concernées par l'arrêt de cette mission :

- Environ 40 personnes ont eu un entretien.*
- Pour 16 personnes, le ministère n'a pas d'information sur leur devenir.*
- Seuls 4 agents sont en perspectives de réemploi dans les collectivités territoriales.*
- 31 personnes sont en perspectives de réemploi.*

La CFDT rappelle qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte les agents des missions GSP-DSP travaillant aussi sur SISPEA afin qu'ils soient inscrits dans le tableau de suivi des effectifs mis en place par l'administration.

La CFDT a démontré la problématique que pose le « 1 pour 1 » dont le flux est désormais bloqué.

L'administration va extraire un fichier de la base de données de suivi des effectifs (OPUS) pour s'assurer que tous les agents concernés par les missions GSP-DSP mais également SISPEA sont bien pris en charge dans le cadre de l'accompagnement des agents.

L'administration a conscience du blocage du « 1 pour 1 » et se demande si c'est une impasse ou pas.

La CFDT demande qu'un tableau nominatif des agents concernés par la fin des missions GSP-DSP, soit présenté le plus rapidement possible mentionnant :

Les catégories + les situations + les fonctions actuelles et/ou nouvelles fonctions lors du redéploiement.

L'administration s'est engagée à nous le faire parvenir d'ici l'été.

Le prochain groupe de travail sera fixé pour cet automne.

Contactez-nous !

Permanence CFDT : cfdt@agriculture.gouv.fr

Emmanuelle INCEKARA : 01 49 55 43 44

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>